Les autorités thaïlandaises empêchent la tenue d'une conférence de presse sur les droits de l'Homme au Vietnam

Alors que ce pays assure la présidence de l'ANASE (ASEAN), débattre de son bilan dans le domaine des droits humains est plus que jamais impossible

PARIS, 12 septembre 2010 (FIDH & COMITE VIETNAM) - Le Club de la Presse Etrangère de Thaïlande (Foreign Correspondents' Club of Thailand - FCCT) a annoncé aujourd'hui qu'il a été soumis à des pressions exercées par le Ministère des Affaires étrangères de Thaïlande afin d'annuler une conférence de presse sur les droits de l'Homme au Vietnam, organisée par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme (CVDDH).

La conférence de presse avait pour objectif de présenter aux médias présents à Bangkok un nouveau rapport intitulé ***« De la « vision » à la réalité : les droits de l'Homme au Vietnam sous présidence vietnamienne de l'ANASE (ASEAN) »***. Vo Van Ai et Penelope Faulkner, respectivement Président et Vice-présidente du Comité Vietnam, étaient les intervenants prévus à cette occasion.

A la veille de son départ, Vo Van Ai a reçu un coup de fil de l'Ambassade royale de Thaïlande à Paris, l'informant qu'en dépit du fait qu'il a obtenu un visa pour la Thaïlande, il ne serait pas autorisé à entrer sur le territoire thaïlandais à la demande du gouvernement vietnamien. Ce matin, Penelope Faulkner a été informée par la compagnie aérienne à l'aéroport de Paris qu'elle n'était pas autorisée à s'embarquer sur le vol pour Bangkok car les autorités thaïlandaises ne la laisseraient pas entrer en Thaïlande.

« Nous sommes atterrés par la décision des autorités thaïlandaises d'empêcher l'entrée sur leur territoire de deux défenseurs des droits de l'Homme renommés, qui plaident pacifiquement depuis des années en faveur des droits de l'Homme au Vietnam. Cet épisode est effrayant : il illustre qu'il est non seulement impossible de discuter au Vietnam de la situation des droits de l'Homme dans ce pays, mais que c'est également le cas dans les pays voisins », a déclaré Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH.

*« Notre rapport se fonde exclusivement sur le droit international des droits de l'Homme et des informations tirées de la presse **officielle** vietnamienne. Il comporte des recommandations concrètes à l'intention des autorités vietnamiennes afin*

d'améliorer le respect des droits humains, tant dans le pays qu'en tant que Président de l'ANASE. Notre rapport se fait l'écho des voix qui, au Vietnam, appellent au respect des droits humains et de l'Etats de droit », a ajouté Vo Van Ai, Président du CVDDH.

La pression exercée sur le FCCT et le refus d'autoriser la tenue sur le territoire thaïlandais d'activités visant à présenter la situation des droits de l'Homme au Vietnam témoignent de l'extrême capacité de nuisance du Vietnam au niveau régional, et de l'incapacité totale des autorités vietnamiennes à accepter un débat sur le respect des droits de l'Homme dans le pays.

La décision des autorités thaïlandaises viole de manière flagrante la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, qui prévoit notamment que *« chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de publier, communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances sur tous les droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales »* (Art 6.b); et que *« chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de participer à des activités pacifiques pour lutter contre les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales »* (Art. 12). En outre, en vertu de cette Déclaration, les autorités thaïlandaises devraient *« prendre toutes les mesures nécessaires »* pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'Homme contre toute menace, représailles, pression ou autre action arbitraire en conséquence de l'exercice légitime des droits susmentionnés.